

Les dynamiques de la gouvernance globale

Claude Serfati

Université de Versailles Saint-Quentin
C3ED, UMR IRD-UVSQ n°063

INTRODUCTION

La Mondialisation craint la non-gouvernance plus encore que la nature a horreur du vide. Voilà au moins un constat sur lequel la littérature, principalement située dans le champ de l'économie politique internationale, est au moins d'accord. Consensus minimal et donc riche de controverses sur les concepts et les réalités. Cet article tente de mettre en perspective un certain nombre de questions sur la gouvernance globale, qui font débat, et dont certaines sont abordées dans les textes du chapitre 1 qui figurent dans ce cahier du GEMDEV.

I. SEDUCTION AMBIGUË DE LA NOTION DE GOUVERNANCE

La Mondialisation a certes horreur de la non-gouvernance, mais qu'est-ce que la gouvernance ? Le terme de gouvernance est assez équivoque, et tout particulièrement sur la question clé qui est celle de la place que tiennent les Etats dans les processus de gouvernance *globale*. Car le succès de cette expression vient bien du fait que l'organisation interétatique qui nous régit encore n'est plus adaptée à l'ère contemporain de la mondialisation contemporaine. La réflexion est en partie altérée par le fait que le terme « gouvernance » a, en anglais, deux sens qui sont distincts. Il qualifie d'une part l'exercice de l'*autorité*, le contrôle, autrement dit le « gouvernement » exercé par une institution, et d'autre part, une *méthode* de gouvernement ou de gestion. Certes, on peut admettre une certaine complémentarité entre les deux définitions, puisque l'exercice de l'autorité s'appuie évidemment sur un certain nombre de méthodes. Pourtant, l'utilisation abondante du terme de gouvernance a pour résultat de dissocier les deux dimensions, voire de les opposer. Ceux qui mettent l'accent sur les méthodes et les procédures distinguent soigneusement gouvernance et gouvernement (au sens de pouvoir), parfois même gouvernance et autorité. Telle est le sens donné à la définition très connue de Rosenau (1997, p. 183) : la « gouvernance globale (...est) la somme de myriades – au sens littéral de millions – de mécanismes de contrôle actionnés par différentes histoires, différents buts, différentes structures, différents processus » (voir également la définition donnée par la Commission sur la gouvernance globale, 1995¹¹). La gouvernance, comprise comme ensemble de méthodes, n'est donc pas fondée sur la domination mais sur l'accommodement (Smouts, 1997).

On notera que cette approche à la gouvernance globale présente des similitudes avec la définition de la gouvernance de l'entreprise donnée par les économistes néoinstitutionnalistes. Certes pour eux, la « hiérarchie » suppose un degré élevé d'autorité, mais celle-ci produit un « rendement social » bien supérieur au « rendement » qui serait atteint en l'absence de coordination. Puisque les individus sont rationnels, les salariés d'une entreprise acceptent donc cette autorité pour bénéficier individuellement des avantages de la coordination (Dockes, 1999). La relation d'emploi qui est au cœur de l'entreprise (dans le double sens de firme et de construction théorique) néoinstitutionnaliste n'a dès lors rien à voir avec des conflits de pouvoir. En fait, grâce au contrat, le « travailleur redevient ainsi en grande partie l'agent passif que décrit la théorie néoclassique » (Gabrié et Jacquier, 1994, p. 54). Dans ces conditions, l'Etat n'est pas nécessaire dans le cadre analytique proposé par Williamson, qui part d'un « état de nature » dans lequel le comportement « opportuniste » des individus permet d'aboutir à l'efficacité (Hodgson, 1988).

¹¹ « La gouvernance globale ne signifie pas gouvernement global, car ceci ne ferait que renforcer le rôle des Etats et des gouvernements ; la gouvernance globale consiste à mettre les gens au centre des affaires mondiales » (souligné dans le texte) (Commission sur la gouvernance globale, 1995, p. 13).

Dans ce type d'approche à la gouvernance centré sur les méthodes et les procédures, l'accent est mis sur la logique *transactionnelle* et la création de réseaux souples, modulaires et fluctuants (Lamy et Zaidi, , 2002). Un tel emploi du terme de gouvernance laisse la porte ouverte à une représentation de l'économie et de la société fondée sur ce que Schumpeter appelait « l'individualisme méthodologique » et dont l'expression est la construction d'un « *homo economicus* » et son frère jumeau « l'*homo sociologicus* » (Schumpeter, 1954). Bien entendu, il n'est pas question de nier que les institutions existent, mais elles résultent d'un « nœud de contrats » entre individus souverains, qui construisent les institutions en raison de la nature particulière de certaines transactions. Dans le cadre de l'économie politique internationale, l'approche néoinstitutionnaliste considère que les accords entre Etats, les régimes hégémoniques et les empires sont pour l'essentiel trois solutions différentes données à la question de l'interaction entre les structures de gouvernance et les marchés (Spruyt, 2000).

A l'inverse de cette approche en terme de « méthodes » de gouvernance, d'autres auteurs insistent au contraire sur le contenu : le pouvoir et l'autorité sont inclus dans la notion de gouvernance. Cohen (2000) établit même une égalité entre gouvernance et autorité, qui pour lui comprend évidemment un aspect *coercitif*, plus ou moins mélangé à de la persuasion. Strange (1995, p. 14) privilégie également les dimensions d'autorité et de pouvoir (structurel) dans ses approches aux questions de gouvernance lorsqu'elle écrit : « *Non-authority, ungovernance it could be called* ».

Enfin, pour clore cette brève présentation du débat sur la notion de gouvernance, on signalera que l'opposition n'existe pas seulement entre ceux qui privilégient les « méthodes » et ceux qui insistent sur le caractère de contrainte plus ou moins coercitive qu'implique la gouvernance. Certains auteurs proposent de réserver l'usage du terme gouvernement (*government*) à l'autorité exercée par une institution publique et celui de gouvernance (*governance*) à l'autorité exercée par une institution privée (Lipschutz et Fogel, 2002).

L'intérêt de la distinction entre le gouvernement et la gouvernance réside dans le fait qu'au niveau mondial, l'absence de gouvernement est contrebalancée par l'émergence d'une société civile qui se développe grâce à « une 'prolifération' des acteurs politiques au-delà des Etats » (Lipschutz et Fogel, 2002, pp. 124-125).

II. A LA RECHERCHE DE LA SOCIETE CIVILE MONDIALE

On vient de le voir, les questions de gouvernance globale (mondiale) sont intimement liées dans la littérature à ceux de l'émergence d'une société civile mondiale. Pour en comprendre la portée, il est nécessaire de revenir sur le débat qui porte sur la société civile.

La notion de société civile renvoie en effet à l'existence d'une sphère privée distincte d'une sphère publique. A partir du 17^{ème} siècle, la société civile, en tant que concept, en vient à englober non seulement la vie *privée* des individus au sens étroit, mais également et dans un sens plus large, l'ensemble de leurs relations *sociales* qu'ils construisent en dehors de l'Etat, et qui incluent donc celles à finalité économique. A partir de là, s'élabore sur le plan conceptuel, une séparation entre le champ politique, entièrement englobé dans l'Etat et un autre champ, composé de toutes les activités « non-étatiques » et qui est du ressort de la société civile. Parallèlement, l'économie (en tant qu'activité de production et de répartition

des richesses) se constitue par le truchement de l'extension des marchés, en domaine autonome vis-à-vis de l'Etat. Le « marché » qui finit par englober (au moins idéalement) toute l'économie, devient à son tour une composante de la société civile. L'inclusion est justifiée dans ce cadre d'analyse puisque l'Etat est considéré comme une alternative (parfois antagoniste) au marché : si le marché exclut l'Etat, il fait donc partie de la société civile.

La séparation de la société civile et de l'Etat est dans une large mesure, une construction spécifique au capitalisme tel qu'il s'est développé en Europe occidentale dans ses formes démocratiques du 19^{ème} et 20^{ème} siècle. Sa représentation la plus achevée est bien sûr celle donnée par Hegel (Khilnani, 2001). L'extension de la notion de société civile au plan mondial redouble les difficultés. L'émergence d'une société civile mondiale peut être décrite ainsi. A partir des années quatre-vingts, une concurrence plus aiguë engendrée par la crise économique, l'arrivée de nouveaux pays concurrents, la puissance accrue des groupes financiers multinationaux ont diminué les marges d'autonomie des politiques nationales. En même temps, des transformations majeures ont également pris place sur le plan des relations géopolitiques. Jusqu'à la fin des années quatre-vingts, l'ordre international est resté stable – ou en tout cas maîtrisé – en raison de la domination américaine et soviétique qui assuraient un équilibre, quoique celui-ci fut fondé sur la « terreur ». Pour certains, une rupture historique s'est même produite au cours des années quatre-vingt-dix, puisque la mondialisation ne sonnerait rien moins que le glas des relations internationales pluriséculaires héritées du traité de Westphalie¹² (1648). Ce traité établissait que le monde est divisé en Etats souverains sur leur territoires nationaux qui ne reconnaissent aucune autorité supérieure.

On pourrait arguer contre cette thèse de la rupture historique dans les relations internationales que dès la fin de la seconde guerre mondiale, on avait déjà assisté à la création d'organisations internationales dotées de pouvoirs contraignants sur les Etats. Cependant, le fonctionnement de l'ONU, la plus importante des organisations internationales, confirme pour une grande part la poursuite d'un comportement fondé sur la souveraineté... des Etats les plus puissants de la planète. En effet, le statut de membre permanent du Conseil de sécurité accordé à cinq pays (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France, Chine) leur a permis de disposer d'un pouvoir « asymétrique » dans la gestion du monde dans les quatre décennies d'après-guerre. Il a fallu attendre la fin des années quatre-vingt-dix pour que la conjugaison des processus de mondialisation et la fin de l'équilibre de la terreur produisent le déclin des Etats, et par une sorte d'effet de balancier, facilite à l'échelle mondiale, l'émergence de la société civile alternative aux Etats et à l'organisation inter-étatique des relations internationales.

Sans discuter de la fonction idéologique que certains assignent à la notion de société civile (Wood, 1995) , on peut s'interroger sur le parallélisme, et parfois l'*identification*, qui sont faits entre le couple société civile-Etat d'une part et économie (marché)-politique d'autre part. Toutes les sociétés ont toujours inclu des activités économiques et politiques, mais ce qui importe est d'analyser la nature de leurs interrelations. Ainsi que Braudel en particulier l'a montré, l'Etat n'est évidemment pas né avec le capitalisme. Cependant, l'appropriation du pouvoir coercitif (le « monopole de la violence physique légitime ») par des institutions qui s'autonomisent dans l'Etat est un des traits distinctifs du rapport social capital-travail (du capitalisme). La mise en évidence de ces processus constitue un apport majeur, désormais bien connu, des travaux de Polanyi (1944). Toutefois, la constitution de marchés en institutions « désencastrées » ne signifie pas pour autant que l'économie peut fonctionner sans

¹² Pour une vision différente et qui critique ce mythe fondateur du traité de 1648, voir Krasner (1993)

Etat (celui-ci n'étant qu'un gérant des externalités¹³) ou que les relations économiques (l'économie) seraient des relations dont le pouvoir serait exclu.

Passons à l'émergence d'une société civile mondiale. Certains auteurs définissent la société civile comme l'ensemble des organisations politiques, économiques, sociales et culturelles qui ne sont pas créées ou mandatées par l'Etat (Lipschutz, 2002). Pour d'autres auteurs, la société civile exclut en revanche les forces économiques, puisque nous dit-on, les acteurs de la gouvernance sont « la société politique, la société économique, et la société civile (qui) négocient les modalités et les formes d'arrangements sociaux planétaires sur la base du principe de la coopération conflictuelle » (Lamy et Zaidi, 2002, p. 204).

On trouve parfois une réponse contradictoire chez un même auteur. Ainsi, après avoir défini la société civile comme « l'espace politique dans lequel des associations bénévoles cherchent à moduler les règles qui régissent tel ou tel aspect de la vie sociale », Scholte (2002, p. 213) y inclut les « forums professionnels », catégorie qui comprend « les groupes de pression industriels (où la distinction sphère marchande/société civile est souvent malaisée) et les associations professionnelles telles que le Forum économique mondial, qui se consacre à des questions sociales et politiques ». Parler de bénévolat pour désigner le MEDEF ou Le Forum de Davos des dirigeants d'entreprise, même si ce dernier est par ailleurs jugé « exemplaire de cette démarche de construction des priorités collectives par la voie du dialogue informel » par les rapporteurs de l'étude du Conseil d'Analyse Economique (Jacquet et al., 2002, p. 62), paraît pour le moins étonnant.

Hardt et Néгри (2000), bien qu'ils parlent également des organisations non gouvernementales (ONG) en tant que « forces les plus nouvelles et peut-être les plus importantes dans la société civile mondiale », les définissent de façon plus restrictive que l'auteur précédent. Loin d'englober l'ensemble des forces socio-économiques, ce sont « toute(s) les organisation(s) se proposant de représenter le peuple et de travailler dans son intérêt » qu'ils distinguent des « intérêts du capital » (*ibid.*, pp. 380-381). On est ici dans une approche où la société civile regroupe « tous ceux d'en bas », le « *bottom-up process* » décrit par Cox (1999)¹⁴.

III. GOUVERNANCE MONDIALE OU GOUVERNANCE DE LA MONDIALISATION ?

Il existe une autre ambiguïté dans les débats actuels qu'il faut maintenant mentionner. Parle-t-on de gouvernance mondiale (ou globale) ou de gouvernance de la mondialisation (Serfati, 2003) ? La première impliquerait la mise en place d'institutions de dimension *mondiale*, et plus seulement inter-nationales. Ces institutions mondiales transcenderaient les intérêts nationaux y compris, ceux des pays les plus puissants, elles seraient en fait capables de mettre

¹³ A moins, comme cela est de plus en plus pratiqué, d'étendre la notion d'externalités *ad infinitum*. Par exemple, l'attitude des groupes pharmaceutiques qui produisent des thérapeutiques contre le SIDA a été contestée au nom des externalités négatives que représentent les dizaines de millions de malades du continent africain qui ne peuvent avoir accès aux soins. Souci louable de souligner le réductionnisme des approches qui font du marché l'éponyme de l'économie, voire de l'ensemble des relations sociales, mais qui peut aboutir à l'idée que seule la théorie « standard » en économie fournit les outils d'analyse...

¹⁴ Sans développer ce point dans cet article, on notera que pour Néгри et Hardt (2000), le déclin de la société civile héritée de l'Etat-Nation est irrésistible et l'émergence d'une société civile mondiale est évidente. Cependant, celle-ci ne constitue nullement le centre de la « pyramide mondiale ». Cette expression désigne l'organisation du pouvoir mondial au sommet duquel se trouvent les Etats-Unis, en-dessous les sociétés capitalistes transnationales, et en bas, la société civile mondiale et les Etats-Nations. Ils adoptent ainsi une approche « gramscienne » de la société civile (ici mondiale) en tant que contre-pouvoir hégémonique.

en œuvre une forme « d'universalisme ». Des éléments de gouvernance globale existent déjà, dans le domaine économique – voir l'originalité de l'Organe de règlement des différends (ORD) au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) –, dans le domaine juridique (création en juillet 2002, d'une cour pénale internationale). Leur nouveauté est peut-être exagérée puisque au cours du 19^{ème} siècle, les gouvernements et les grandes firmes déjà multinationalisées ont été à la recherche d'une forme de réglementation des relations économiques internationales. A partir des années 1860, on assiste à un développement important d'organisations mondiales, intergouvernementales et parapubliques qui, à des degrés divers ont contribué à une réglementation de l'économie et de la société à l'échelle mondiale (Murphy, 1994). Les processus en cours prolongeraient donc ceux initiés depuis plus d'un siècle. De toute façon, même les plus optimistes admettent que la *gouvernance mondiale* demeure encore aujourd'hui à l'état embryonnaire.

Tout autre chose est la *gouvernance de la mondialisation*, c'est-à-dire les relations de pouvoir qui déterminent les règles et normes d'organisation, au niveau mondial, de l'espace des relations socio-économiques. D'une certaine manière, cette « gouvernance » là existe. Pour en comprendre les mécanismes et les lieux de décision, il faut considérer que la mondialisation qui a pris forme dans les années quatre-vingt-dix a combiné le mouvement du capital et l'action des Etats. Plus le capital se débarrasse de ses habits matériels (infrastructures, biens d'équipement) et prend la forme de droits de propriété, plus il élargit les marchés sur lesquels ces droits circulent (permis de droits à polluer, droits de propriété intellectuelle etc.) et les connecte aux marchés plus anciens (bourses, marchés des changes) afin d'accroître les lieux de valorisation financière (par circulation des titres et rémunération comme simple contrepartie de la propriété sans véritable considération pour les conditions concrètes de production), plus il s'affranchit ainsi des contraintes territoriales, mais également réglementaires qui entravaient son mouvement.

Cependant, cette extension des « marchés » conditionnée par la création et l'imposition de droits de propriété n'aurait pas été possible sans l'intervention des Etats. On peut prendre le cas hautement significatif de la mondialisation des marchés financiers au cours des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Loin d'être le résultat d'une « main invisible », elle a été produite, et parfois impulsée par les gouvernements (Helleiner, 1994). L'examen de la croissance météorique d'Enron et des scandales qui frappent les institutions et les marchés financiers américains montre qu'il convient de parler de *réglementation néolibérale* plutôt que de déréglementation. La « déréglementation » des marchés de l'électricité et celle des marchés financiers dont Enron a également bénéficié, a été l'œuvre d'une coalition d'institutions étatiques et de groupes privés, dont l'interaction a sans doute été plus dense et plus puissante que l'alliance qui unissait, par le truchement des commandes publiques, l'Etat keynésien aux entreprises publiques ou privées qui en étaient bénéficiaires (Roturier et Serfati, 2003).

IV. LA PLACE DES ETATS-UNIS

Dans l'espace de l'économie politique internationale, les Etats ne sont pas égaux mais constituent un ensemble hiérarchisé. Ceci conduit naturellement à la place des Etats-Unis qui sera brièvement évoquée ici. Sur cette question, les positions les plus diverses sont exprimées par ceux qui tentent une approche à la mondialisation qui prend en compte les processus économiques et le rôle des Etats. A un pôle, on trouve des chercheurs qui considèrent que les Etats-Unis occupent une position hégémonique sans égale et qui est appelée à durer car les

sources de leur domination (l'hégémonie économique, la géographie, la démocratie, la modernisation et les principes spécifiques tels que l'identité multiculturelle) sont remarquablement multidimensionnelles et auto-renforçantes (Ikenberry, 2001).

La position inverse est défendue par Arrighi et Silver (1999, p. 276) qui considèrent que la « bifurcation entre les capacités militaires et économiques » de la puissance hégémonique actuelle est le trait distinctif de la phase actuelle de la mondialisation. La liberté de manœuvre des Etats-Unis est sérieusement limitée par leur endettement gigantesque. Leur pouvoir est inexorablement remis en cause par l'émergence de groupes économiques privés, mais également d'autres Etats, qui sont favorisés par l'émergence de ces groupes privés. Ce sont les pays d'Asie orientale, et d'abord le Japon. Ces Etats n'ont aucune puissance militaire et ne peuvent donc prétendre à une quelconque hégémonie. En revanche, leur puissance économique leur donne peut-être l'opportunité d'exercer un « *leadership* ».

Entre ces deux positions extrêmes concernant la place des Etats-Unis dans les relations économiques internationales, on trouve la position intermédiaire exprimée par Strange (1995), pour qui tous les Etats ont perdu du pouvoir, mais les Etats-Unis en ont perdu moins que d'autres.

L'analyse de la relation des Etats-Unis à la mondialisation pose une question du même ordre que celle qui est posée dans le cadre national : quelle est la relation entre l'économie (mondiale) et l'Etat (les Etats-Unis) (Serfati, 2001) ? Il est nécessaire de prendre en compte, au niveau mondial, la montée des « autorités privées » que sont les autorités de marchés, morales (les ONG et les mouvements sociaux internationaux) et illicites (Hall et Biersteker, 2002 ; voir également Chavagneux, 2002).

La combinaison des Etats, qui conservent des pouvoirs, des organisations internationales et de ces « autorités », conduit à la mise en place d'une *gouvernance hybride* de la mondialisation. Cependant, on peut arguer que la gouvernance au niveau mondial a toujours été hybride, à moins d'admettre que l'ensemble des flux de capitaux et commerciaux, l'espace juridique ont été exclusivement organisés et contrôlés par les Etats disposant d'une totale souveraineté. Il convient donc plutôt de s'interroger sur le contenu et la balance des pouvoirs au sein de cette gouvernance hybride. Certains considèrent que les réseaux transnationaux du capital privé remplacent les hiérarchies et les marchés nationaux comme forme d'organisation¹⁵. La révolution digitale a en effet dépouillé les marchés de leurs significations géographique et politique. Elle mine de ce fait la souveraineté des Etats (Kubrin, 2002). D'autres auteurs estiment que les forces du capital privé, plus généralement des « autorités privées » sont complémentaires de la puissance étatique (Cutler et al., 1999).

¹⁵ Au passage, le terme hybride est également celui qu'utilise Williamson pour qualifier les réseaux qui se situent aux côtés des marchés et des hiérarchies.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIGHI G. et J. SILVER, 1999, *Chaos and Governance in the Modern World System*, University of Minnesota Press.
- CHAVAGNEUX C., 2002, « La montée en puissance des acteurs non étatiques », In : Jacquet P., Pisani-Ferry J. et L. Tubiana (eds), *Gouvernance mondiale*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, n°37, Documentation française, Paris, pp. 233-256.
- COX R., 1999, « Civil society at the turn of the millenium : prospects for an alternative world order », *Review of International Studies*, 25, pp. 3-28.
- CUTLER A.C., HAUFLER V. et T. PORTER, 1999, *Private Authority and International Affairs*, Suny Press, Albany, New-York.
- DOCKES P., 2002, *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, Quadrige, PUF, Paris.
- GABRIE H. et J.L. JACQUIER, 1994, *La Théorie Moderne de l'Entreprise*, L'Approche Institutionnaliste, Economica Gestion, Paris.
- HALL R.B. et T.J. BIERSTEKER (eds), 2002, *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge Studies in International Relations, 85.
- HARDT M., et A. NEGRI, 2000, *Empire*, Exils, Paris.
- HELLEINER M., 1994, *States and the Reemergence of Global Finance, From Bretton Woods to the 1990s*, Cornell University Press.
- HODGSON G., 1988, *Economics and Institutions*, Polity Press, Cambridge.
- IKENBERRY G.J., 2001, « American power and the empire of capitalist democracy », In : Cox M., Dunne T. et K. Booth (eds), *Empires, Systems and States, Great Transformations in International Politics*, Cambridge University Press, pp. 191-212.
- JACQUET P., PISANI-FERRY J. et L. TUBIANA (eds), 2002, *Gouvernance mondiale*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, n°37, Documentation française, Paris.
- KHILNANI S., 2001, « La société civile, une résurgence », *Critique Internationale*, 10, pp. 38-50.
- KRASNER S.D., 1993, « Westphalia and All That », In : *Ideas and Foreign Policy : beliefs, institutions, and political change*, Cornell University.
- KOBRIN S.J., 2002, « Economic governance in an electronically networked global economy », In : Hall R.B. et T.J. Biersteker (eds), *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge Studies in International Relations, 85, pp. 43-75.
- LAÏDI Z., LAMY P., 2002 « La gouvernance ou comment donner un sens à la mondialisation », In : Jacquet P., Pisani-Ferry J. et L. Tubiana (eds), *Gouvernance mondiale*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, n°37, Documentation française, Paris, pp. 193-210.
- LIPSCHUTZ R.D. et C. FOGEL, 2002, « Moral authority : global civil society and the privatization of transnational regulation », In : Hall R.B. et T.J. Biersteker (eds), *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge Studies in International Relations, 85, pp. 115-140.
- ROTURIER P. et C. SERFATI, 2003, « Enron, la 'communauté' et le capital financier », *Revue de l'IREs*, 40, pp. 7-33.
- SCHOLTE J.A., 2002, « Société civile et gouvernance mondiale », In : Jacquet P., Pisani-Ferry J. et L. Tubiana (eds), *Gouvernance mondiale*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, n°37, Documentation française, Paris, pp. 211-232.

- SCHUMPETER J.A., 1954, *History of Economic Analysis*, Routledge, Londres, 1^{ère} édition.
- SERFATI C., « L'économie politique de la mondialisation et le rôle du militaire », *Economies et Sociétés*, Série Relations économiques internationales, P, n°36, 5/2001, pp. 801-820.
- SERFATI C. (s.l.d. de), 2003, *Les enjeux de la mondialisation : un regard critique*, Octares, Toulouse.
- SMOUTS M.C., 1998, « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 55, pp. 85-94.
- STRANGE S., 1995, *The Retreat of the State, The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge Studies in International Relations.
- WOOD E.M., 1995, *Democracy Against Capitalism, Renewing Historical Materialism*, Cambridge University Press, Cambridge.